

MAIRIE
LE POIRE SUR VELLUIRE

3 RUE PIERRE BALLARD

85770 LE POIRE SUR VELLUIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU **Mardi 19 décembre 2017**

Président :

Alain REMAUD

Secrétaire(s) de séance :

Alain BENETEAU

Présents :

Alain REMAUD - Alain BENETEAU - Philippe LECOINTE - Patrice BICHE - Sophie MANCEAU - Frédéric THENAISIE - Jean-Marie OLLIVIER - Xavier GRILLO - Maryse DE OLIVEIRA - Matthieu RAMBAUD

Absents :

Élisabeth DIEDRICH (pouvoir à Philippe LECOINTE)
Michaël HAPIOT - Caroline POUVREAU - Christian VEILLON

Le Conseil Municipal:

- décide de lancer une consultation pour un marché de travaux concernant l'action parc de contention et busages au Communal, valide le cahier des charges de maîtrise d'œuvre réalisé par le Parc concernant l'observatoire et l'aménagement des abords et lance une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre. A l'unanimité.
- décide la dissolution du CCAS et la création d'un Comité d'Action Sociale A l'unanimité.
- Vote la DM suivante: MAE - 6.000 € - Attribution de compensation 2017 + 6.000 €. A l'unanimité.
- Autorise le Maire à signer l'avenant d'un montant de 2.500 € HT concernant le PLU (2réunions + modifications sur le projet). A l'unanimité.
- Vote le retour de la semaine à 4 jours pour la rentrée. A l'unanimité.
- Se montre favorable à un classement en REP de l'école publique.
- Vote le montant de la contravention pour dépôts sauvages à 500 €. A l'unanimité.
- Vote le démarrage de la tranche 1 concernant l'aménagement du Centre Bourg. A l'unanimité.
- Annule la délibération concernant la mise à disposition de 2 lots du Cormier à la Société Coopérative Vendéenne du Logement. A l'unanimité.
- Autorise le Maire à signer les devis pour le comptage des oiseaux sur la réserve (4.800 €), l'animation LPO pour scolaires (1.092 €), l'animation LPO pour grand public (728 €). Pour: 10 Contre:1
- Vote les montants de 150 € pour le Fonds d'Aide aux Jeunes et pour le Fonds Solidarité Logement.(A l'unanimité).
- Est informé de l'étude qui va être réalisée à la Communauté de Communes concernant la compétence EAU - ASSAINISSEMENT , l'évaluation du SYDEV concernant la rénovation énergétique de la partie ancienne de la Mairie, que le véhicule Express Communal ne passe pas au contrôle technique et qu'il faut donc envisager un achat d'un camion benne pour le début d'année 2018.

Pour extrait :

En Mairie, le 20/12/2017

Secrétaire


BENETEAU
ALain
Signature et cachet

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.